

Directeur(trice) des Lycées Professionnels Industriel et Tertiaire et DDFPT tertiaire lycée professionnel

L'Ensemble scolaire LA SALLE Clermont-Ferrand (63) recherche pour la rentrée de septembre 2022, une personne pour assurer la mission de Directeur(trice) des Lycées Professionnels et de Directeur(trice) Délégué(e) aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) tertiaire LP, en raison du départ en retraite de la titulaire du poste.

Un tuilage avec la personne en poste se fera jusqu'à fin décembre 2022. Poste à temps plein en CDI.

L'Ensemble scolaire est un établissement sous contrat d'association avec l'état, sous tutelle congréganiste des Frères des Ecoles Chrétiennes (Réseau La Salle).

L'Ensemble scolaire comprend une école (sur deux sites), un collège, deux lycées professionnels, un lycée d'enseignement général et technologique, des formations supérieures (bac + 2 à bac + 5). Plus d'informations : www.lasalle63.fr

Il compte environ 2 800 élèves et étudiants répartis sur 4 sites d'enseignements.

Les Lycées Professionnels accueillent près de 450 élèves répartis dans les secteurs ci-après :

Secteur Industriel :

- CAP Electricien / BAC MELEC / BAC MSPC / BAC TRPM

Secteur Communication Graphique :

- Brevet des Métiers d'Art (BMA) option B Décor peint / BAC AMA : CVPM & MES

Secteurs Sanitaire & Social et Tertiaire :

- CAP AEPE / BAC AGOrA

2 classes de 3^{ème} **PREPA METIERS** et une **UPE2A**

Des formations en alternance en tant qu'**UFA** dans le secteur industriel.

Fonctions du (de la) Directeur(trice) des Lycées Professionnels Industriel et Tertiaire

Le(la) directeur(trice) des Lycées Professionnels a pour objectif essentiel d'assurer un suivi efficace et une qualité optimale des études des élèves qui lui sont confiés.

Pour cela, il (elle) pilote, conçoit ou adapte les actions pédagogiques, éducatives et pastorales. Il (elle) le fait à la lumière du projet éducatif lasallien et dans le respect de la législation, des règles et des procédures de l'établissement.

Il (elle) reçoit cette mission, avec la délégation d'autorité correspondante, du chef d'établissement coordonnateur à qui il (elle) rend compte de façon régulière.

Il (elle) fait partie du conseil de direction rassemblant le chef d'établissement du premier degré, les directeurs et directrices des collèges, lycée d'enseignement général et technologique, enseignement supérieur, l'assistante de direction. Il (elle) coordonne sa mission avec les autres membres du conseil de direction. Ce conseil est placé sous l'autorité du chef d'établissement coordonnateur.

Il (elle) s'appuie sur les responsables de niveaux, la vie scolaire, les professeurs principaux et les équipes pédagogiques des classes de secondes, premières et terminales des lycées professionnels.

Ses fonctions s'articulent autour de 4 missions :

- Mission N°1 : **Le suivi des élèves**
- Mission N°2 : **L'encadrement et le management des équipes pédagogiques**
- Mission N°3 : **L'animation et l'innovation**
- Mission N°4 : **La gestion des moyens humains et du matériel**

Mission N°1 : Le suivi des élèves

Le (la) directeur(trice) des lycées professionnels a pour objectifs :

- d'être à l'écoute des élèves et de communiquer régulièrement avec les familles (résultats, événements...).
- de créer une ambiance sereine et un sentiment de sécurité propice au travail et à l'épanouissement des élèves, en appliquant avec rigueur et justesse le règlement intérieur en synergie avec la vie scolaire.
- de détecter rapidement les difficultés des élèves (niveau, travail, comportement) et de les traiter, notamment en réunissant les équipes pédagogiques bien en amont des conseils de classe.
- de veiller à la qualité de l'évaluation des élèves (moyennes significatives, appréciations motivantes...).
- d'inscrire et de préparer rigoureusement les élèves aux examens.
- de décider des orientations des élèves avec les enseignants et en concertation avec les familles.

Mission N°2 : L'encadrement et le management des équipes pédagogiques

Le (la) directeur(trice) des lycées professionnels a pour objectifs :

- d'être à l'écoute des enseignants.
- de fédérer et de dynamiser les enseignants par matières, par niveau et par classe autour de projets cohérents et motivants.
- de responsabiliser les professeurs principaux sur leurs missions :
 - *animation et cohésion de l'équipe pédagogique*
 - *relation avec les élèves et les familles*
 - *suivi individualisé, information et orientation des élèves...*
- d'informer les enseignants sur les modifications dans les référentiels de formation, les changements dans les modalités d'examens, les axes académiques prioritaires, etc.
- d'assister à l'inspection d'un professeur après avoir reçu l'accord de l'IEN-ET et du chef d'établissement coordonnateur.
- d'accueillir et d'accompagner les nouveaux enseignants.
- de mettre en place et d'assurer hebdomadairement un conseil de fonctionnement, qu'il (elle) préside, regroupant tous les services : éducatif, pédagogique et pastoral. Un compte-rendu est réalisé à l'issue du conseil de fonctionnement, un exemplaire est donné au chef d'établissement coordonnateur.

Il (elle) est chargé(e) de coordonner les informations des lycées professionnels pour le bulletin d'informations hebdomadaire envoyé à chaque personnel.

Mission N°3 : L'animation et l'innovation

Le (la) directeur(trice) des lycées professionnels a pour objectifs :

- de favoriser et de faciliter la mise en place d'initiatives pédagogiques éducatives et pastorales innovantes.
- de développer avec le chef d'établissement coordonnateur, les autres directeurs et directrices, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFTP), les équipes enseignantes et des partenaires extérieurs des actions plus particulièrement dans les domaines suivants :
 - *formation Post BTS : licence professionnelle, partenariat avec des écoles d'ingénieurs, partenariat européen*
 - *partenariats locaux, du réseau, et internationaux*
 - *évolution des différentes filières*
 - *promotion des filières proposées dans l'établissement*
 - *développement de la pédagogie numérique*
 - *projet personnel, professionnel, l'orientation (en seconde, après le Bac)*
 - *connaissance des lycées professionnels par le collège de l'Ensemble scolaire et information en 3^{ème} des collèges partenaires*
 - *continuité du dispositif de la Cité des Talents.*

Mission N°4 : La gestion des moyens humains et matériels

Le (la) directeur(trice) des lycées professionnels a pour objectifs :

- de proposer une répartition des postes des enseignants en fonction de la dotation horaire dont il (elle) dispose.
- de construire les emplois du temps et les plannings en privilégiant l'intérêt des élèves.
- de prévoir, avec le responsable de la vie scolaire, le remplacement des absences connues des professeurs. Pour cela il (elle) reçoit, si nécessaire, le soutien du chef d'établissement coordonnateur pour le recrutement de suppléants.
- de proposer au chef d'établissement coordonnateur les besoins en formation des enseignants en cohérence avec les projets menés aux lycées.
- de veiller au bon usage des locaux, du matériel et du mobilier qui lui est confié.
- de prendre toutes les mesures de précaution qui s'imposent dans toutes situations qui pourraient mettre en jeu la sécurité des élèves et du personnel.
- de proposer au chef d'établissement coordonnateur les investissements souhaitables pour maintenir un bon niveau d'équipement, ainsi que les économies qui peuvent être réalisées.
- d'organiser les examens avec les autres directeurs et directrices, les directeurs(trices) délégué(e)s aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), les responsables de niveau, la vie scolaire, l'intendance et en lien avec les services de l'Education Nationale (Rectorat, Inspection Académique).
- de représenter, en accord avec le chef d'établissement coordonnateur, les intérêts de LA SALLE Clermont-Fd lors de manifestations extérieures.

Fonctions du (de la) Directeur(trice) Délégué(e) aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) tertiaire LP

Le(la) DDFPT a pour objectif essentiel d'assurer une qualité optimale des enseignements professionnels et technologiques dispensés au niveau des lycées.

Pour cela, le(la) DDFPT agit sur les champs : pédagogique, éducatif, technique, administratif et organisationnel. Il (elle) le fait à la lumière du projet éducatif lasallien et dans le respect de la législation, des règles et procédures de l'établissement.

Il (elle) reçoit cette mission, avec la délégation d'autorité correspondante, du chef d'établissement coordonnateur à qui il (elle) rend compte de façon régulière.

Il (elle) fait partie du conseil de fonctionnement des lycées professionnel rassemblant le(la) directeur(trice) des lycées professionnels, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) et les responsables de niveau. Ce conseil est placé sous l'autorité du (de la) directeur(trice) des lycées professionnels.

Pour atteindre ce résultat le DDFPT tertiaire devra concentrer son action sur les 5 missions suivantes :

- Mission N°1 : **L'organisation des enseignements professionnels et technologiques**
- Mission N°2 : **L'encadrement et le management des équipes pédagogiques des matières professionnelles**
- Mission N°3 : **Les budgets pédagogiques et les investissements**
- Mission N°4 : **Les relations avec les entreprises et les partenaires extérieurs**
- Mission N° 5 : **Un travail de collaboration avec le Centre de Formation Continue et l'apprentissage.**

Mission N°1 : L'organisation des enseignements professionnels et technologiques

Le(la) DDPT a pour objectifs :

- d'assurer le rôle de conseiller auprès du chef d'établissement coordonnateur et par délégation au (à la) directeur(trice) des lycées professionnels pour tout ce qui relève des disciplines professionnelles et technologiques.
- de favoriser et de faciliter la mise en place d'initiatives pédagogiques éducatives innovantes.
- de développer avec le(la) directeur(trice) des lycées professionnels, les responsable des lycées professionnels, les équipes enseignantes et des partenaires extérieurs des actions plus particulièrement dans les domaines suivants :
 - *l'évolution des différentes filières*
 - *l'intégration des étudiants issus d'un Bac Pro*
 - *la promotion des filières technologiques et professionnelles*
 - *le projet personnel, professionnel, l'orientation et l'information (en 3^{ème} prépa métiers)*
- de proposer l'organisation des services des enseignants en fonction des recommandations pédagogiques et de la dotation horaire disponible et des contraintes liées aux postes.
- de construire les emplois du temps et les plannings en privilégiant l'intérêt des élèves.
- de prévoir, avec le responsable de la vie scolaire, le remplacement des absences connues des professeurs de l'enseignement technique. Pour cela il (elle) reçoit, si nécessaire, le soutien du chef d'établissement coordonnateur et, par délégation, du (de la) directeur(trice) des lycées professionnels pour le recrutement de suppléants. Dans le cas d'absence non prévisible, il conviendra de limiter au maximum le nombre d'heure d'études au profit d'heures de cours dispensées par un(e) enseignant(e) disponible.
- d'organiser les examens avec les autres responsables, en lien avec les services de l'Education Nationale (Rectorat, Inspection Académique,...) et d'en assurer le déroulement.
- de gérer la sécurité en prenant toutes les mesures de précaution qui s'imposent dans toutes les situations qui pourraient mettre en jeu l'intégrité physique des élèves et des personnels.
- d'adapter les locaux et les espaces aux conditions optimales d'enseignement.
- de choisir les matériels pédagogiques en fonction des besoins et des guides d'équipement.
- de gérer le matériel et sa maintenance.

Mission N°2 : L'encadrement et le management des équipes pédagogiques

Le(la) DDFPT a pour objectifs :

- d'être à l'écoute des enseignants et de les soutenir.
- de créer une ambiance de travail saine, en mettant en place de la convivialité et en instaurant quelques règles de fonctionnement (respect de la personne, loyauté, franchise, solidarité....)
- de fédérer et de dynamiser les enseignant(e)s par matières, par niveau et par classe autour de projets cohérents et motivants.
- d'analyser les besoins en formation des enseignant(e)s et d'élaborer un plan de formation .
- d'informer les enseignant(e)s sur les modifications dans les référentiels de formation, les changements dans les modalités d'examens, les axes académiques prioritaires, etc....
- d'assister à l'inspection d'un(e) professeur(e) après avoir reçu l'accord de l'IEN-ET et du chef d'établissement coordonnateur.
- d'accueillir et d'accompagner les nouveaux(nouvelles) enseignant(e)s.

Mission N°3 : Les budgets pédagogiques et les investissements

Le(la) DDFPT a pour objectifs :

- de faire des propositions sur l'utilisation des crédits de fonctionnement.
- d'exécuter les budgets pédagogiques de fonctionnement et d'investissement.
- de participer à la constitution des dossiers à destination des financeurs extérieurs (Région...).
- de rechercher les actions permettant de réaliser des économies.
- de participer activement à la mise en conformité des locaux et des matériels pédagogiques.

Mission N°4 : Les relations avec les entreprises et les partenaires extérieurs

Le(la) DDFPT a pour objectifs :

- d'organiser les périodes de formation en entreprise et d'en assurer le suivi, notamment sur l'attribution des stages, sur les durées de stages, le planning de suivi par les enseignants en entreprise, et les carnets de stages.
- de contribuer à mettre en œuvre et à développer les partenariats avec les organisations professionnelles et les entreprises.
- de promouvoir, avec le chef d'établissement coordonnateur, en interne comme à l'extérieur, les formations dispensées par l'établissement par une communication adaptée.
- de représenter, en accord avec le chef d'établissement coordonnateur, les intérêts de l'établissement lors de manifestations extérieures.

Mission N°5 : Travail collaboratif avec le Centre de Formation Continue et l'apprentissage

Le(la) DDFPT a pour objectifs :

- d'être conseiller technique sur les formations tertiaires mises en place au Centre de Formation Continue.
- de favoriser le développement des formations par apprentissage pour le secteur tertiaire.

Profil recherché pour le poste de directeur(trice) des lycées professionnels / DDFPT tertiaire LP :

- DDFPT tertiaire en poste ;
- Expérience dans la prise de responsabilités dans un établissement scolaire ;
- Bonne connaissance du projet et du réseau lasallien ;
- Excellente connaissance de l'organisation d'un lycée professionnel ;
- Capacité de discernement et d'analyse de situations ;
- Communication accrue avec tous les acteurs de la vie de l'établissement ;
- Qualité relationnelle et humaine ;
- Travail en équipe ;
- Respect et application des règles (règlement, consignes de sécurité...) ;
- Maîtrise de l'outil informatique et de la suite office 365 (word, excel, teams...) ;

Les plus :

- Bonne connaissance de l'anglais (parlé, écrit) ;
- Bonne connaissance de la pédagogie, du numérique ;
- Bonne connaissance du secteur tertiaire de la région.

Candidature (CV et lettre de motivation) à adresser à :

M. Hervé ROSSIGNON
Chef d'établissement coordonnateur
Ensemble scolaire LA SALLE
14, rue Godefroy de Bouillon
63000 Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 16/05/2022